

Numéro 16
4 octobre 2018



Météo

OUGC Beauce

Ressources en eau

Etat des restrictions

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.

Document rédigé par :

Laurent PROFFIT
01 64 28 11 43
06 07 18 14 37

Service Environnement

19 rue d'Anjou-75008 PARIS

Tél : 01.39.23.42.00

E-mail :

environnement@idf.chambagri.fr
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



METEO

Les **précipitations** faibles, et insuffisantes sur l'ensemble de la région, ont engendré le recours à l'irrigation pour la levée des colzas et même parfois récolter betteraves ou pommes de terre en bonnes conditions.

Précipitations (en mm)	Melun (77)	Trappes (78)	Orly (91)	Roissy-en-France (95)
sept-18	18,6	15,0	9,9	13,7
Normales 81-10	56,1	51,4	49,1	53,8

Source Météo France

Les **températures** moyennes journalières sont restées supérieures à la moyenne trentenaire. Bien que les minimales soient quelques 10^{èmes} de degrés inférieures aux normales, les températures maximales journalières restent plus élevées que la normale.

Températures	Melun (77)	Trappes (78)	Orly (91)	Roissy-en-France (95)
T Min				
sept-18	10,0	10,6	11,1	11,7
Normales 81-10	10,4	11,0	11,4	11,8
T Max				
sept-18	23,4	22,0	23,2	22,7
Normales 81-10	21,1	20,5	21,2	20,7
T moy				
sept-18	16,7	16,3	17,2	17,2
Normales 81-10	15,8	15,8	16,3	16,3

Source Météo France

Les **ETP** de septembre, avec 97,6 mm cumulés sur la station de Melun sont très supérieures à la moyenne trentenaire de 68,2 mm, soit 1,0 mm/j pour ce mois. Pour les 3 premiers jours d'octobre, les ETP sont de 2,5 mm/j, soit 0,7 mm/j supérieurs à la normale trentenaire.

OUGC BEAUCE

Avec les délais imposés par la législation, vos Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC), pour la nappe de Beauce, doivent impérativement déposer en Préfecture les plans de répartition propres à chaque département courant décembre.

Aussi, retournez sans tarder, et **avant le 1^{er} novembre** vos formulaires à Laurent PROFFIT, 40 avenue Léopold Pelletier, 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours. L'agent de la CARIDF, en charge du dossier se tient à votre disposition pour répondre à toutes questions sur ce sujet.

Nous vous rappelons que l'octroi de volume n'est possible que pour les irrigants à jour de leur cotisation OUGC et ayant déclaré leurs volumes prélevés en 2018. La répartition des volumes entre vous dépend de vos retours.

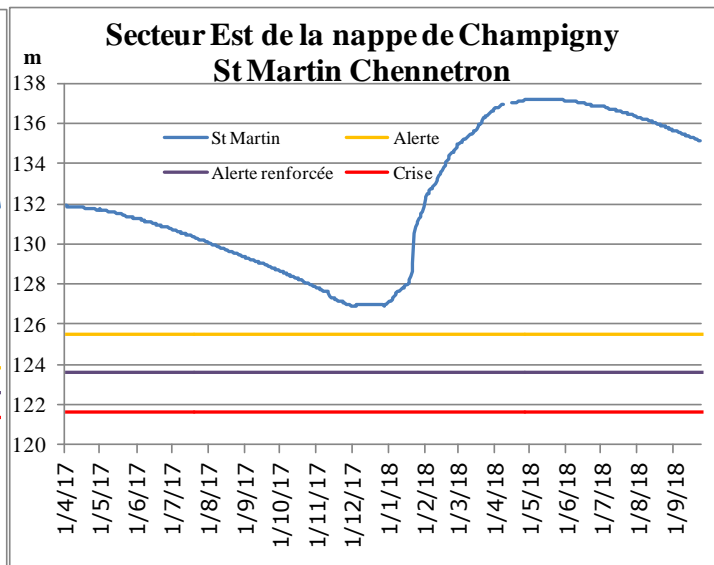
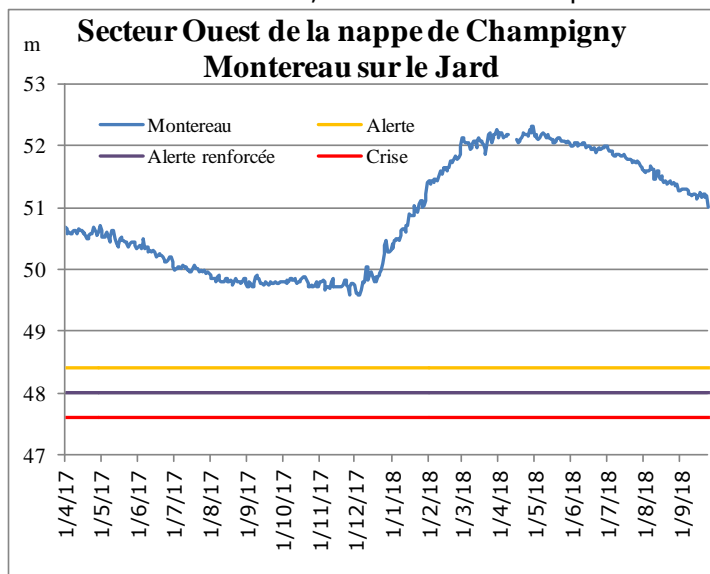
➤ **Nappe de Champigny**

Dans le cadre de la gestion collective, vous êtes tenus de transmettre vos index de compteur en début de chaque mois, même si vous n'avez pas irrigué.

Merci d'envoyer vos relevés du 1er octobre à la Chambre d'agriculture, par mail : laurent.proffit@idf.chambagri.fr ou par fax : 01 64 37 17 08

Pour ceux qui ont terminé leur irrigation, merci de le préciser sur votre relevé.

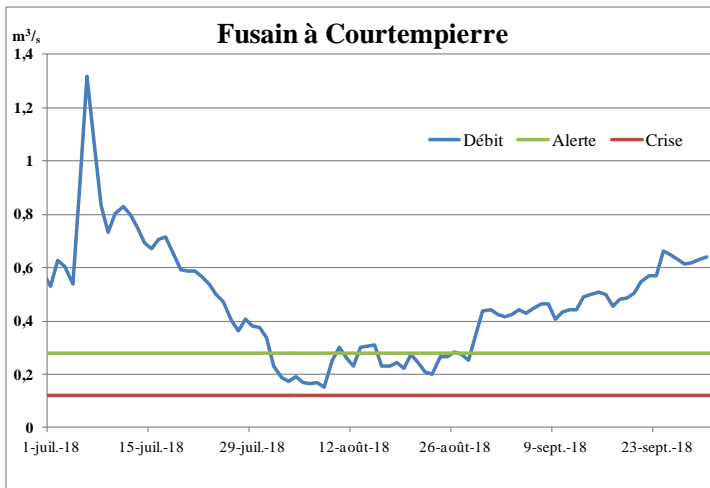
Le 24 septembre 2018, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 51,01 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 135,14 m NGF le 23 septembre.



➤ **Nappe de Beauce**

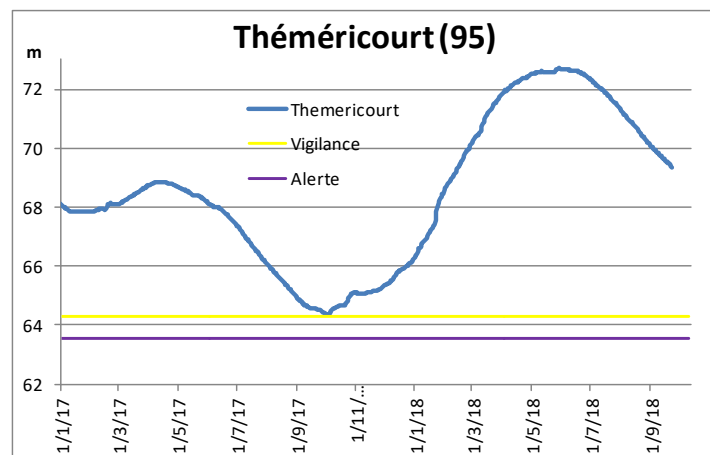
Le 30 septembre 2018, l'indicateur piézométrique du secteur **Beauce centrale** indiquait 114,28 m NGF. L'indicateur piézométrique du **secteur Fusain** se situe à cette même date à 86,01 m NGF.

Le Fusain, dont le suivi est illustré ci-contre, est passé sous le seuil d'alerte au 1^{er} août 2018, engendrant la prise de l'arrêté de restriction le 10 août. Il est probable au vu de sa courbe de débit qu'il serait passé sous le seuil de crise en fin de 1^{ère} décade d'août.



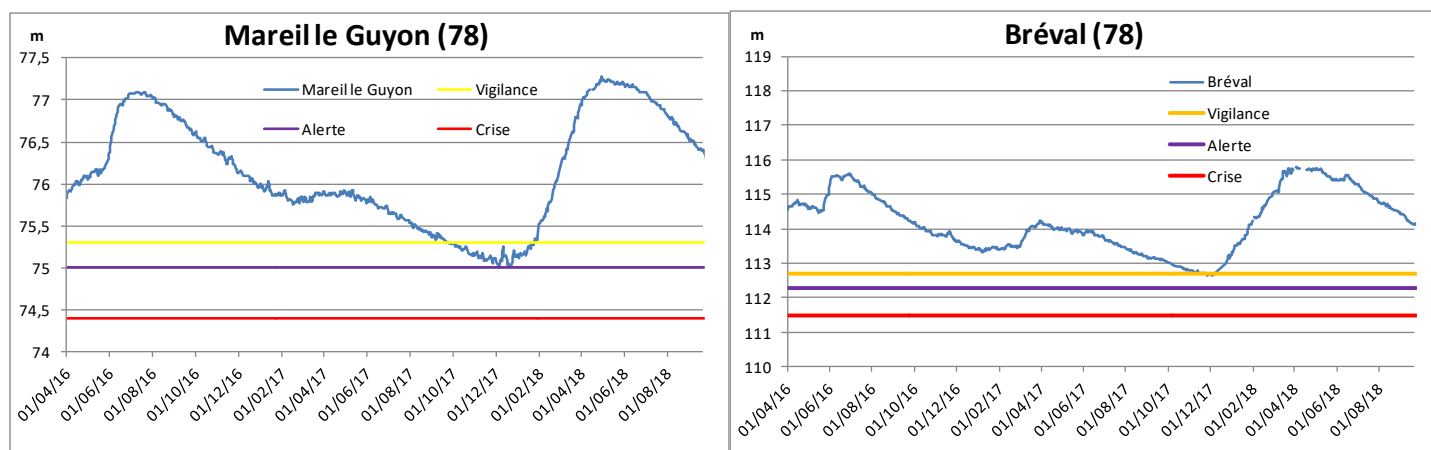
➤ **Nappe de la craie**

Le 24 septembre 2018, l'indicateur piézométrique de Théméricourt indiquait 69,32 m NGF.



Nappe de l'Eocène

Le 24 septembre 2018, l'indicateur piézométrique de Mareil-le-Guyon à l'Ouest, indiquait 76,30 m NGF, celui de Breval, au 21 septembre, indiquait 114,15 m NGF et celui de Lagny-le-Sec, au 20 septembre, au nord indiquait 85,32 m NGF.



ETAT DES RESTRICTIONS EN VIGUEUR

➤ Arrêté sécheresse

Un arrêté en date du 15 septembre 2018 remonte le Réveillon dans sa partie Val-de-Marne en état d'alerte, comme il était en Seine-et-Marne.

➤ Situation à ce jour

Département	Rivière et bassin versant	Restriction	Arrêté	Date début
Essonne	Orge	Alerte	N° 2018-DDT-SE-293	31 juillet 2018
Seine-et-Marne	Thérouanne	Vigilance	2018/DDT/SEPR/208	16 août 2018
Seine-et-Marne	Ancoeur	Alerte	2018/DDT/SEPR/216	30 août 2018
Seine-et-Marne	Grand Morin	Alerte		
Seine-et-Marne	Orvanne	Alerte		
Seine-et-Marne	Réveillon	Alerte		
Val-de-Marne	Réveillon	Alerte	2018/3060	15 septembre 2018

Les prélèvements en nappe de Beauce pour le bassin versant de l'Orge, ne sont pas concernés par les restrictions.

Les prélèvements en nappe de Champigny dans le cadre de la gestion collective, sont exclus de ces restrictions.

Département	Nappe de Beauce	Restriction	Arrêté	Date début
Seine-et-Marne	Secteur Fusain	Alerte	2018/DDT/SEPR/207	10 août 2018

Rappel : les différentes mesures de restriction vis-à-vis de l'irrigation dans les arrêtés "cadres" départementaux sont décrites dans l'Irri.plaine n° 10 du 2 août 2018.